

## COMMUNIQUE

\*\*\*\*\*

Sous la présidence du **Premier Ministre, Chef du Gouvernement, S.E. Joseph DION NGUTE**, s'est tenu ce jeudi 23 juillet 2020, par visioconférence, la dix-septième réunion hebdomadaire du Comité interministériel chargé d'évaluer et de suivre la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de riposte contre la pandémie du COVID-19 au Cameroun.

Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette concertation :

1. l'évolution de la pandémie au Cameroun ;
2. les mesures prises pour assurer la protection des femmes et des familles contre le COVID-19 ;
3. les modalités d'organisation, de fonctionnement et de suivi-évaluation du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le COVID-19.

**Pour ce qui est de l'évolution de la pandémie du COVID-19 au Cameroun, 16 708 cas confirmés** ont déjà été recensés, parmi lesquels l'on compte **385 décès** et **14 539 malades guéris**. Si le taux de contamination tend à se stabiliser sur l'ensemble du territoire national, l'on assiste cependant à un regain de l'épidémie dans plusieurs pays, d'où la nécessité de respecter scrupuleusement les mesures barrières, en particulier la distanciation sociale et le port systématique du masque de protection dans les espaces ouverts au public. Le Ministre de la Santé Publique a par ailleurs précisé que la prise en charge des patients du COVID-19 est assurée par l'Etat, tant pour les frais d'hospitalisation que pour les soins qui leur sont administrés.

**S'agissant des mesures prises pour assurer la protection des femmes et des familles contre le COVID-19**, le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille a fait savoir que les actions menées ont notamment consisté en la sensibilisation des communautés, à travers la diffusion des messages ciblés, l'accompagnement psycho-social des femmes et des familles en détresse, la distribution des kits alimentaires au profit des plus vulnérables, l'appui des femmes à la fabrication des masques de protection et des gels hydro-alcooliques, ainsi que la relance des activités génératrices de revenus, sinistrées du fait de la pandémie.

Concernant le **Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le COVID-19 et ses répercussions économiques et sociales**, le Ministre des Finances a indiqué qu'un compte spécial d'affectation a été mis en place à la faveur de l'ordonnance signée par le **Président de la République** le 03 juin 2020. Le montant global des ressources financières affectées à ce fonds est de 180 milliards de FCFA, dédiés aux dépenses d'investissement et de fonctionnement relatives au renforcement du système de santé, à la résilience économique et financière, au renforcement de la recherche et de l'innovation et à la résilience sociale.

Un décret du 22 juillet 2020 fixe la répartition de cette dotation aux 24 administrations bénéficiaires et une Circulaire précise les modalités d'organisation, de fonctionnement et de suivi-évaluation dudit Fonds, dont la gestion fera l'objet d'un contrôle semestriel et d'un audit de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

Au terme des échanges, le **Chef du Gouvernement** a prescrit :

- au Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille, de poursuivre la réalisation des actions en cours et celles envisagées, en apportant une assistance appropriée aux familles les plus défavorisées, surtout en zone péri-urbaine et rurale ;
- au Ministre des Finances, de s'assurer de la bonne gestion des fonds mis à la disposition des administrations bénéficiaires et de la transparence des opérations s'y rapportant ;
- au Ministre de la Santé Publique, en liaison avec le Ministre de la Communication, de communiquer sur les modalités de prise en charge des malades atteints de COVID-19, afin de dissiper tout malentendu à ce sujet.

A tous les membres du Gouvernement concernés, le **Premier Ministre** a demandé d'assurer une veille permanente et un monitoring constant des actions menées dans leurs domaines de compétence respectifs.-

Yaoundé, le 23 III 2020

**Le Secrétaire Général des Services  
du Premier Ministre,**



**FQUA Séraphin Magloire**